

## Compte rendu de la réunion « Internes en difficulté »

Date : 4 juin 2014

Lieu : siège de l'AP-HP

Présents :

Philippe Arnaud, Alain Creange, Mickael Fortun, Jules Gregory, Marie Guerrier, Olivier Hélénon, Matthieu Piccoli et Jean-Yves Artigou

Cette réunion a été souhaitée par le groupe de l'internat au cours de sa dernière réunion du 7 avril 2014 afin de réfléchir d'une façon approfondie aux différentes situations qui peuvent mettre en difficulté les internes et aux solutions à leur apporter.

### **Définition de l'interne en difficulté**

Les participants s'accordent à reconnaître que la notion d'interne en difficulté doit dépasser les situations de « burn out » et incorporer plus largement tous les problèmes susceptibles d'être rencontrés par les internes au cours de leur cursus : problèmes de santé physique et psychique, problèmes psychologiques et sociaux...

### **Recensement**

- Au niveau national

Matthieu Piccoli évoque des études faisant apparaître 42 % d'internes en situation de « burn out » selon les définitions provenant de grilles remplies par les intéressés.

- Au niveau de l'Ile-de-France

Peu de données existent. Matthieu Piccoli et Jules Gregory doivent s'informer chacun dans leur syndicat respectif.

### **Repérage**

Ce temps essentiel fait l'objet d'une longue discussion : Philippe Arnaud fait état d'une expérience mise en place au CHU de Rouen au niveau du deuxième cycle des études médicales pour dépister et prendre en charge les étudiants en difficulté avec un parrainage par des enseignants. Cette expérience est déclinée dans d'autres universités. L'extrapolation aux internes est difficile en particulier du fait de la rotation fréquente des intéressés.

Les acteurs du repérage sont multiples et chacun doit être en mesure de pouvoir alerter : chef de service, coordonnateur, médecin du travail, interne du même service, syndicat d'interne et bien entendu, l'intéressé lui-même.

## **Contacts**

La notion d'un contact centralisé apparaît simple et efficace : un numéro de téléphone et une adresse mail permettent de centraliser l'appel, d'où qu'il vienne, la personne ressource ayant comme mission de retransmettre l'appel sur la structure la plus compétente : coordonnateur, bureau des internes, groupe de l'internat, assistante sociale, psychologue...

Cette personne ressource pourrait être un ancien chef de service qui pourrait effectuer sa mission dans le cadre d'un consultanat aidé par le support administratif du bureau des internes.

## **Conclusion**

Il apparaît utile :

- de réaliser une enquête au niveau des internes de l'Île-de-France, en demandant notamment à ceux-ci de remplir une grille spécialisée définissant l'état de « burn out » : proposition de grille –Matthieu Piccoli- en annexe 1 ;
- de distribuer à nos internes la charte nationale –annexe 2- en y faisant figurer un passage sur ce sujet ainsi que l'adresse mail et le numéro de téléphone unique à contacter.

Ces propositions seront soumises au groupe CME des internes dans sa réunion du lundi 16 juin.

Le 6 juin 2014

Professeur Jean-Yves Artigou  
*Président du groupe CME des internes*